

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE  
29 bis avenue de Verdun  
63190 LEZOUX

-----  
Tél : 04.73.73.18.86  
Mail : [siad.lezoux@orange.fr](mailto:siad.lezoux@orange.fr)

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

#### **BUDGET PRIMITIF 2023**

#### **CADRE GENERAL DU BUDGET**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document sera disponible sur le site internet du SIASD.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 16 décembre 2021 par le comité syndical.

#### **BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 749 175.15€ €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

#### **Dépenses :**

Elles sont constituées par :

- les charges à caractère général ( location du siège social et des charges afférentes, location de véhicules et des charges, frais de fonctionnement, repas confectionnés par un prestataire extérieur pour livraison)
- les salaires et charges du personnel employé
- les autres charges de gestion courante (indemnités et charges des élus, cotisations versées à notre fédération, redevances de télé-assistance)

## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3.289.42 €.

La section d'investissement reste plus que modeste et les acquisitions se résument à du petit matériel, soit matériel de bureau ou informatique, soit matériel destiné au service bricolage-jardinage.

Les dépenses envisagées sont les suivantes : ré-agencement du poste d'accueil, acquisition d'un firebox afin de sécuriser nos données informatiques, remplacement d'un taille haie

Ces propositions ont été approuvées par le comité syndical lors du débat d'orientations budgétaires en date du 20 Octobre 2022.

### PRINCIPAUX RATIOS :

Dépenses d'exploitation/dépenses réelles de fonctionnement : 100.00 %

Produit exploitation domaine/recettes réelles de fonctionnement : 78.51 %

Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement : 21.49 %

Emprunts réalisés/dépenses d'équipement brut : 0 %

Encours de la dette : 0 %

### EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS POURVUS AGENTS TITULAIRES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché principal	A		1	1
Adjoint adm principal 1ere classe	C		1	1
Adjoint adm principal 2° classe	C		1	1
Adjoint administratif	C		1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	C		1	1
Adjoint techn principal 2° classe	C	1		1
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent social	C		2	2
<b>TOTAL GENERAL</b>		1	7	8

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 1/1/2022	CATEGORIE	FILIERE	REMUNERATION	CONTRAT
Agents occupant un emploi permanent				Nature contrat
Agent social - livraison repas	C	Social	IB 382	CDD

- il n'y a pas de remboursement d'emprunt donc pas d'autofinancement du capital à dégager

Elles se répartissent comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023**

CHAPITRES	BP 2023
011 – Charges à caractère général	348 050.00
012 – Charges de Personnel	324 125.00
65 Autres charges de gestion courante	73 210.73
66 – Charges financières	0.00
67 – Charges exceptionnelles	500.00
023 – Virement à l'investissement	0.00
042 – Opérations d'ordre	3 289.42
<b>TOTAL</b>	<b>749 175.15</b>

Recettes :

Elles sont constituées par :

- la facturation des prestations de services proposés (livraison de portage de repas, service de jardinage et petits travaux divers).

-les participations des communes adhérentes au SIASD. Une augmentation de 1.60 % correspondant au taux d'inflation de l'INSEE a été appliquée.

- la facturation aux communes adhérentes de la redevance de télé-assistance

-les remboursements des budgets annexes (aide à domicile et soins à domicile) liés aux dépenses de frais de fonctionnement de la structure

Elles se répartissent comme suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022**

CHAPITRES	BP 2021
013 – Atténuations de charges	0
70 – Produits des services	588 175.15
73 – Impôts et taxes	0.00
74 – Dotations et participations	161 000
75 – Autres produits de gestion courante	0.00
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00
78 – Reprises sur provisions	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
002 – Résultat antérieur	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>749 175.15</b>